



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2019-052

PUBLIÉ LE 3 MAI 2019

# Sommaire

**Préfecture de l'Yonne**

89-2019-04-08-002 - N 17 - ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE  
SIGNATURE - Avril 2019 (12 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2019-04-08-002

**N 17 - ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET  
DELEGATION DE SIGNATURE - Avril 2019**

## ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE SIGNATURE

-----

### DECISION n° 17

Le Directeur,

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu les décrets n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et décret n°2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu les articles L 6143-7 modifié par la loi n° 2009- 879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et D 6143-33 à 6143-35 du code de la santé publique qui organisent les délégations de signature que le directeur d'un établissement de santé peut, sous sa responsabilité, concéder à un ou plusieurs personnels de l'établissement ;

Vu la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 107 et le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016, relatifs aux groupements hospitaliers de territoire ;

Considérant que ces délégations concernent soit l'exercice des pouvoirs et responsabilités propres aux fonctions confiées, soit le pouvoir d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses et recettes et d'en prescrire le recouvrement ;

#### DECIDE ce qui suit :

#### **Article 1 : ORDONNANCEMENT DES DEPENSES ET RECETTES : DE MANIERE PERMANENTE :**

- Ordonnateurs délégués :

Monsieur Pascal CUVILLIERS  
Madame Mélissa LOISEAU  
Monsieur Frédéric ROUSSEL  
Monsieur Raphaël TERRENOIRE

#### **Article 2 : ATTRIBUTION DE FONCTIONS :**

**Mélissa LOISEAU, Pascal CUVILLIERS, Frédéric ROUSSEL, Raphaël TERRENOIRE** reçoivent délégation permanente de signature en lieu et place du directeur en son absence ou

en cas d'indisponibilité, et en cas d'urgence dans tous les domaines de compétence du directeur, y compris pour les décisions relevant de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

La direction, composée des 5 directeurs d'hôpital, d'un coordonnateur général des soins et d'un ingénieur, directeur des travaux et des services techniques, assure la veille réglementaire. Chaque directeur dans son domaine d'attribution a une compétence sur l'ensemble des établissements de la direction commune Auxerre-Avallon-Clamecy-Tonnerre et par extension du GHT UNYON (*incluant les mêmes établissements plus le CHSY*) dans les domaines mutualisés, chacun veille avec les directeurs de site à renforcer les mutualisations de fonctions dans un objectif d'efficience.

Chaque directeur peut subdéléguer sa signature qui fera l'objet d'une décision communiquée à la direction générale.

**Les domaines de compétence et de responsabilité suivants sont confirmés ou confiés à compter du 15 avril 2019** en considération des attributions propres comme suit :

<b>I/ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES AFFAIRES MEDICALES ET DES RELATIONS SOCIALES</b>
---

Le poste de Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines recouvre la gestion de l'ensemble des personnels quels que soient leurs statuts incluant le personnel médical.

**1) Relations sociales et management du personnel**

**Monsieur Pascal CUVILLIERS** assure des fonctions incluant, en association avec les différents partenaires de la gestion des ressources humaines, (*à savoir : les Chefs de Pôle le Directeur des soins, les Cadres et Cadres supérieurs de santé, les Responsables spécifiques etc.*) l'évaluation des besoins et la préparation des décisions concernant les points suivants :

- recrutement, gestion des carrières, gestion des remplacements, gestion des crédits de personnel, liquidation des rémunérations, gestion de la formation et de la promotion professionnelle, gestion sociale, d'une manière générale toute attribution en rapport avec la gestion des ressources humaines et dans le respect de la répartition des compétences des chefs de pôle.

Cette attribution de fonctions comporte la délégation de signature pour les actes de gestion du personnel, en particulier des ampliations de décisions.

Il assure également la signature de l'original des décisions liées à l'exercice des fonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination telles que les décisions de recrutement, d'avancement, de promotion ou disciplinaire, ainsi que les engagements de recrutement.

Il est responsable de la gestion du personnel médical et est l'interlocuteur exclusif de l'ensemble du corps médical. A cet effet, il représente la direction dans toute instance, groupe de travail, réunions traitant de ces affaires.

Au niveau de la direction commune Auxerre-Avallon-Clamecy-Tonnerre et subsidiairement du GHT UNYON, il articule l'ensemble des politiques des Ressources Humaines dans une optique de maîtrise des budgets. Il définit chaque année avec le Directeur des Finances de la direction commune Auxerre-Avallon-Clamecy-Tonnerre, les Directeurs de site les effectifs nécessaires au bon fonctionnement de chaque établissement dans les limites fixées par l'EPRD.

## 2) GCS Crèche

**Monsieur Pascal CUVILLIERS** assure la représentation du Centre hospitalier d'Auxerre au GCS « Crèche Interhospitalière ».

## 3) Relation avec les pôles

Dans le cadre de ses missions **Monsieur Pascal CUVILLIERS** est référent de la direction des pôles cœur-poumon et cancérologie. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019, il prend en charge également le pôle chirurgies.

## 4) Directoire

**Monsieur Pascal CUVILLIERS** est désigné comme représentant du directeur pour siéger au directoire.

<b>II/ DIRECTION DE LA STRATEGIE, DE LA QUALITE, DES AFFAIRES GENERALES, DE LA CLIENTELE, DE LA COMMUNICATION ET SECRETAIRE GENERAL DU GHT UNYON</b>
--

### 1) Direction de la Stratégie

**Monsieur Frédéric ROUSSEL** est chargé, en lien avec le chef d'établissement et le DRH/DAM, de définir et mettre en œuvre la politique stratégique de l'établissement.

### 2) Affaires générales

**Monsieur Frédéric ROUSSEL** sera chargé de toute mission à caractère général déléguée par le directeur portant sur tout domaine de la politique hospitalière dont l'incidence stratégique est significative.

Il est chargé du contentieux.

### 3) Qualité- gestion des risques

**Qualité :** **Monsieur Frédéric ROUSSEL** est directeur chargé de la qualité et de la gestion des risques. Il est responsable hiérarchique de l'ingénieur qualité et élabore, d'une part, en lien avec le Président de la CME, la politique qualité comprenant l'élaboration de Programmes Annuels Qualité (PAQ). D'autre part, il est chargé de préparer et conduire la démarche de certification prévue en 2021/2022 et qui concernera l'ensemble des établissements membres du GHT. Il arrêtera son organisation et répartitions de fonctions entre les professionnels compétents dans ce domaine.

Il est chargé du suivi des plaintes et réclamations.

**Gestion des risques :** **Monsieur Frédéric ROUSSEL** assure, en lien avec le coordonnateur de la gestion des risques (*le Président de la CME ou le médecin qu'il désigne*), la définition et le déploiement de la politique de lutte contre le risque au sein de l'établissement. En relation, avec le directeur, il est chargé de mettre en œuvre les plans d'urgence.

#### **4) Direction des admissions : hospitalisés et consultants**

La gestion administrative des malades et des consultants, (*à l'exception de la facturation et les frais de séjour, soit le secteur recettes*), relèvent de la responsabilité de **Monsieur Frédéric ROUSSEL** chargé des relations avec la police et la justice.

La direction des admissions et du parcours patient (*admissions*), sous l'autorité de **Monsieur Frédéric ROUSSEL**, inclut :

- la partie administrative et contentieuse des consultations générales,
- le service social,
- le standard.

Il est confié en tant que de besoin, à **Monsieur Frédéric ROUSSEL** le pilotage ou le suivi d'analyses ou d'audits portant sur la fluidité du parcours patient en vue de la réalisation de projets de réorganisation du parcours patient. (*Études d'organisation, analyse de flux,...*).

Au niveau de la direction commune Auxerre-Avallon-Clamecy-Tonnerre et du GHT Unyon, il met en œuvre une politique d'harmonisation des modalités d'admission des patients en lien avec les directions de site et les directions fonctionnelles concernées. (*Direction des services économiques et de l'informatique notamment*).

#### **5) Communication**

La communication hospitalière concerne à la fois l'interne (*les agents*) mais également l'externe (*principalement les patients, les professionnels de santé libéraux, les recrues potentielles, les autres établissements et structures, les partenaires institutionnels et les médias*).

**Monsieur Frédéric ROUSSEL** est chargé avec l'appui des acteurs institutionnels de l'établissement de piloter et mettre en œuvre la politique communication de l'établissement intégrant tous les moyens disponibles qu'il s'agisse des supports numériques, intégrant le site internet et autres réseaux sociaux ainsi que les médias plus traditionnels (*presse écrite audiovisuelle, supports internes*).

La communication intègre également les établissements de la direction commune qui désignent un référent qui sera le correspondant privilégié de **Monsieur Frédéric ROUSSEL**. Le volet communication recouvre également le volet d'animation et de développement culturel.

#### **6) Secrétariat Général GHT UNYON**

**Monsieur Frédéric ROUSSEL** est nommé secrétaire général du GHT UNYON regroupant les établissements de la direction commune (*CH d'Auxerre, Avallon, Tonnerre, Clamecy*) et le CHS de l'Yonne. Il est chargé, avec l'ensemble des directeurs, de bâtir et mettre en œuvre la politique du GHT UNYON. Il élabore et conduit les mutualisations de fonctions en lien avec chaque directeur concerné. A ce titre, il rédige un plan visant à les lister et les programmer. Il pilote en lien avec le Président de la communauté médicale de groupement le projet médical partagé.

## 7) Référent de pôles et directoire

Dans le cadre de ses missions **Monsieur Frédéric ROUSSEL** est référent de la direction des pôles gériatrie et réanimation-urgences-anesthésie. **Monsieur Frédéric ROUSSEL** est associé au directoire.

## 8) GCS Blanchisserie :

**Monsieur Frédéric ROUSSEL** assure la représentation du Centre hospitalier d'Auxerre au GCS « Blanchisserie interhospitalière d'Auxerre » dont il est l'administrateur.

### **III/ DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS, DU CONTROLE DE GESTION ET DE LA FACTURATION**

**Madame Mélissa LOISEAU** assure les fonctions de directeur des services financiers, du contrôle de gestion et de la facturation ;

La direction des services financiers, du contrôle de gestion et de la facturation comprend 5 axes :

#### 1) Finances

**Budget hôpital (MCO, SSR) :** prévision, préparation, suivi budgétaire et comptable. Elaboration et fourniture de documents, études et justificatifs, réponses aux enquêtes à caractère budgétaire ou ayant une incidence financière.

#### **Budgets de l'Ecole d'infirmières et d'aides-soignantes (IFSI), du GHT UNYON et de l'USLD :**

Le service Budget-Comptabilité-Statistiques assure l'élaboration et le suivi de l'ensemble des budgets, la production des rapports de gestion et des états statistiques, ainsi que la mise en œuvre des réformes de tarification.

En outre, la direction des finances assure la **Gestion des régies** (élaboration des documents et suivi des dossiers de nomination des régisseurs).

#### **Budget GHT (5 centres hospitaliers) et direction commune (4 centres hospitaliers)**

**Madame Mélissa LOISEAU** met en place le budget du GHT et de la direction commune Auxerre-Avallon-Tonnerre-Clamecy. Au niveau de la direction commune, elle élabore avec les directeurs de site le budget de ces établissements dans l'optique d'un équilibre pérenne et en planifiant un apurement de la dette. En lien avec le DRH du CHA elle définit un tableau des emplois permettant de garantir cet équilibre budgétaire.

Avec l'ARSBFC, elle pilote le Contrat de Performance des Organisations (CPO) et veille à corriger tout écart en lien avec le chef d'établissement.

Au niveau du GHT UNYON, elle établit le budget en fonction des dépenses mutualisées et des services mis en commun.



## **2) Contrôle de gestion :**

Afin d'améliorer la gestion médico-économique de l'établissement, chaque pôle (8 au CHA) est assisté par un contrôleur de gestion placé sous l'autorité de la directrice des finances, du contrôle de gestion et de la facturation, placés sous la responsabilité de **Madame Mélissa LOISEAU**.

En collaboration avec le DIM, les contrôleurs de gestion élaborent et présentent tous documents ou tableaux de bord d'activité et à caractère financier permettant d'orienter ou aider dans les choix sanitaires et logistiques de l'établissement. Les contrôleurs de gestion établissent chaque année la comptabilité analytique de l'établissement qui constitue un élément préalable et déterminant de toute décision stratégique.

Par ailleurs, **Madame Mélissa LOISEAU** a compétence pour intervenir sur l'ensemble des établissements membres de la direction commune Auxerre-Avallon-Tonnerre-Clamecy.

## **3) Détermination des éléments financiers du contrat de pôle**

La directrice des finances définit, en lien avec le Directoire et les Chefs de pôle, les éléments financiers des contrats de pôle. Avec les contrôleurs de gestion, elle en assure le suivi et en informe les Chefs de pôle et le Directoire.

## **4) Certification des comptes**

Le CHA est intégré depuis 2015 dans le processus de certification des comptes. Cette démarche est placée sous la responsabilité de la DSF et du contrôle de gestion qui doit s'assurer de l'efficacité de notre organisation et de la prise en compte des remarques et réserves des certificateurs.

## **5) Responsabilité facturation**

**Madame Mélissa LOISEAU** est responsable du volet recettes intégrant l'ensemble de la facturation. Elle définit, pilote et met en œuvre, en lien avec **M Anthony DENIZOT**, toutes mesures contribuant à améliorer, fiabiliser et accélérer la perception et l'encaissement des recettes tant vis-à-vis des patients que des mutuelles.

## **6) Référente de pôles et directoire**

Dans le cadre de ses missions **Madame Mélissa LOISEAU** est référente de la direction des pôles Médecine et Mère-enfant. Elle est par ailleurs, associée au directoire. Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2019, elle assure également la supervision du pôle prestataires.

## **V/ DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET DE L'INFORMATIQUE**

**Monsieur Raphaël TERRENOIRE**, est désigné en qualité de Directeur adjoint chargé des services économiques et de l'informatique. Il assume, en lien avec les chefs de pôle dans les limites de leur délégation, avec les moyens des services correspondants, la responsabilité des domaines suivants :

### **1) Services économiques**

Il représente le directeur et l'établissement dans l'ensemble des rapports (marchés notamment) avec les fournisseurs, prestataires et tiers de l'établissement.

Il exerce les attributions spécifiques de sa fonction dans les domaines suivants : achats, stockage, distribution, fournitures, prestations de services hôteliers et gestion des services logistiques. Elle engage les dépenses en conformité avec les décisions budgétaires et dans le respect des règles comptables.

Il assure la réception et prend en charge les biens et équipements réceptionnés jusqu'à leur délivrance au pôle utilisateur.

Il s'assure, dans la mesure de ses moyens de la bonne utilisation des moyens matériels mis à disposition des services ainsi que la mise en place des programmes de maintenance à caractère obligatoire et veille à leur exécution.

En sa qualité de comptable matières, le directeur adjoint chargé des services économiques est représentant à titre personnel du Receveur.

Il rendra compte au directeur dans leurs domaines respectifs énumérés ci-après :

- organisation du fonctionnement des services logistiques,
- gestion matières,
- relations fournisseurs,
- marchés,
- achats d'exploitation dans le cadre des programmes arrêtés et dans la limite des crédits budgétaires,
- suivi des consommations et maîtrise des dépenses,
- planification et achats d'investissement,
- participation à la démarche continue d'amélioration de la qualité dans le domaine des fonctions logistiques (évaluation des procédures et des résultats),
- coordination des projets transversaux à caractère hôtelier et logistique.

### **2) Informatique**

Le service informatique est placé sous l'autorité **de Monsieur Raphaël TERRENOIRE**, qui assume, la conduite de la politique d'Information et notamment l'avancement des projets et missions confiées au service informatique.

Cette mission inclut la gestion administrative, médicale et médico-technique et la gestion du réseau, tant dans son aspect fonctionnement que dans son aspect investissement en lien avec l'ingénieur, responsable technique du service informatique.

Il est chargé de la mise en œuvre du schéma d'information en association avec l'ingénieur informatique responsable réseau.

Il est responsable de l'investissement dans ce domaine et veille à en maîtriser les dépenses. De plus, au niveau de la direction commune Auxerre-Avallon-Clamecy-Tonnerre, il met en place les mesures de mutualisation et d'efficience dans le respect des capacités financières et moyens humains de ces établissements. Il veille à renforcer au niveau du GHT UNYON la prestation achats et autres domaines à mutualiser entre les 5 membres.

### **3) Cellule de la commande publique et du contentieux contractuel**

La cellule « marchés publics » unique pour la direction commune et du GHT UNYON est placée sous l'autorité de **Monsieur Raphaël TERRENOIRE**. Les opérations notamment de

pilotage, coordination et harmonisation, dans ce domaine sont conduites par l'ingénieur chargée de la responsabilité des marchés publics qui lui rend compte directement de son action.

#### **4) Service biomédical**

Le service biomédical est placé sous la responsabilité de **Monsieur Raphaël TERRENOIRE** qui définit en lien avec l'ingénieur biomédical l'organisation et le fonctionnement de cette unité dans une optique de maîtrise des dépenses notamment de personnel. L'ingénieur biomédical responsable de cette fonction au niveau de la direction commune lui rend compte directement de son action.

#### **5) Prestataires**

**Monsieur Raphaël TERRENOIRE** est responsable des relations et organise les accords commerciaux et délégations de service public avec les prestataires de service (*Ambulanciers, Pompes Funèbres, Taxis, Pompiers, Télévision, Téléphonie, Coiffeur, Photographe, Boutique-Cafétéria*).

#### **6) GCS Cuisine**

**Monsieur Raphaël TERRENOIRE** assure le suivi du GCS cuisine. L'ingénieur en charge de la responsabilité du GCS Cuisine lui rend compte directement de son action. **Monsieur Raphaël TERRENOIRE** conduit le projet de relocalisation ou reconstruction de la nouvelle cuisine avec le CHSY. Il prospecte auprès des établissements publics, voire privés, tout partenariat visant à crédibiliser sur un plan financier le projet de modernisation de la cuisine interhospitalière (*unité de production*).

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, cette fonction sera conduite par **Monsieur Melchor LOPEZ**.

#### **7) Référent de pôles et directoire :**

Dans le cadre de ses missions **Monsieur Raphaël TERRENOIRE** est référent de la direction des pôles Chirurgies et Prestataires. Il est par ailleurs, associé au directoire.

#### **9) Dispositions provisoires valant délégation de compétences et de signature du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2019 :**

**Monsieur Raphaël TERRENOIRE** étant appelé à muter à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, la répartition de ses responsabilités sera répartie entre les membres de l'équipe de direction selon les modalités suivantes :

- Services économiques incluant les services logistiques (*sauf GCS cuisines*), cellule des marchés, prestataires : rattachés au directeur chef d'établissement
- Services informatiques : rattachés à Monsieur Frédéric Roussel
- GCS cuisines : rattaché à Monsieur Melchor LOPEZ
- Pôle chirurgies : rattaché à Monsieur Pascal CUVILLIERS
- Pôle prestataires : rattaché à Madame Mélissa LOISEAU
- Audit bloc opératoire en cours : Monsieur Richard DELEPINE.

## VI/ DIRECTION DES SOINS

### 1) Compétences

**Monsieur Richard DELEPINE** est chargé de la coordination générale des soins sur l'ensemble de la direction commune, soit les CH d'Auxerre, d'Avallon, de Clamecy et Tonnerre. Il est responsable de l'ensemble des personnels soignants de l'établissement comprenant les personnels infirmiers, médico-techniques et de rééducation, les aides-soignants et assimilés, ainsi que les ASH et cogère avec les chefs de pôle les cadres supérieurs de santé chargés de fonctions de cadres soignants de pôle.

**Monsieur Richard DELEPINE** sera chargé dans son domaine de compétence de conduire les missions transversales qui correspondent aux orientations du Projet d'établissement (*Projet Médical et Projet de Soins*), ainsi que le renforcement de la coopération sanitaire.

### 2) Qualité

**Monsieur Richard DELEPINE** est responsable et garant de la qualité des soins paramédicaux et doit avec l'encadrement soignant veiller à déployer au sein de chaque pôle une culture de la qualité des soins homogène et sécurisée en lien avec le Président de la CME et du Directeur chargé de la qualité. **Monsieur Richard DELEPINE** met en œuvre au sein de chaque pôle avec l'appui des cadres supérieurs et cadres de santé, le Projet Personnalisé de soins (PPS). Dans son domaine de compétence, **Monsieur Richard DELEPINE** définit, évalue et améliore le parcours de soins à toutes les étapes de la prise en charge du patient, en relation avec le Président de la CME.

### 3) Stages

**Monsieur Richard DELEPINE** est responsable des stagiaires paramédicaux qui effectuent leur formation au Centre Hospitalier d'Auxerre.

### 4) Coopération

Au niveau de la direction commune Auxerre-Avallon-Clamecy-Tonnerre, **Monsieur Richard DELEPINE** anime la CSIRMT commune en lien avec les correspondants de chaque établissement membre. Il œuvre au niveau du GHT UNYON à fédérer toute action relevant de son domaine et contribuant à l'amélioration de la prestation offerte aux patients.

### 5) Directoire

**Monsieur Richard DELEPINE** est membre es qualité du directoire.

## 6/ PHARMACIE

**Le Docteur Chrysostome MABOUNDOU**, Praticien Hospitalier Chef de service de la pharmacie, exerce les attributions relevant de son domaine de compétence exclusive, à savoir, médicaments, produits et fournitures médicales stériles, stérilisation :

- bons de commande,

- gestion matières,
- liquidation des factures et certification du service fait,
- relations fournisseurs.

## 7/ DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

### 1) Services techniques et travaux :

**Monsieur Yannick CORNEVIN** est responsable des services techniques comprenant l'atelier électrique, l'atelier général, l'équipe de sécurité et le service espaces verts.

Outre les travaux neufs et la maintenance, les missions de **Monsieur Yannick CORNEVIN** comportent l'animation en vue de l'élaboration et le suivi des Programmes de besoin, les Programmes Techniques. Il assume les relations avec les instances dans le cadre de ces projets, l'organisation et le contrôle des concours de concepteurs. Il organise le suivi de consultation des entreprises et les opérations relatives à la construction proprement dite :

- Suivi de chantier
- suivi des obligations réglementaires en matière de droit du travail, notamment en ce qui concerne la régularité d'emploi et la sécurité du travail
- La recherche des financements fait partie des attributions partagées avec le responsable des services financiers et le directeur

**Monsieur Yannick CORNEVIN** chargé des travaux assure, en liaison avec les membres de l'équipe de direction, soit directement soit par subdélégation, la conduite des opérations de construction des travaux neufs. Les aspects techniques tant au cours du chantier que dans la prise en charge future des équipements en cours de projets feront l'objet d'une attention particulière. Le respect du programme et le bon déroulement des opérations, prenant en charge les intérêts du maître de l'ouvrage constituent des règles prioritaires de conduite des chantiers.

### 2) Sécurité des biens et des personnes

**Monsieur Yannick CORNEVIN** est responsable de l'équipe sécurité de l'établissement qui assure les missions de régulation des flux de circulation, de stationnement et de sécurité des biens et des personnes intégrant le risque incendie.

## 8/ SERVICE QUALITE ET CERTIFICATION

L'ingénieur qualité est chargé, sous l'autorité de **Monsieur Frédéric ROUSSEL**, à qui il rend compte, de toute action dans le domaine de la qualité, d'enrichir la politique de l'établissement qui comprend :

- Un volet qualité centré sur les actions clientèle (*enquêtes de satisfaction, projet d'actions d'amélioration de la prestation clientèle*) et d'implication des professionnels de santé dans la démarche. A ce titre, il est l'interface des chefs de pôle avec qui il doit mettre en place le programme qualité de l'établissement décliné par pôle et dont il rend compte régulièrement à **Monsieur Frédéric ROUSSEL**. Il met en place et s'assure du suivi des indicateurs.

- Un volet certification : il est chargé, sous l'autorité de **Monsieur Frédéric ROUSSEL**, en lien avec le Président de la CME, de préparer en fonction des missions qui lui seront attribuées et au sein du CH d'Auxerre la certification prévue en 2021, ou 2022, qui intègre un volet pour l'ensemble des membres du GHT UNYON.

## 9/ SERVICE GESTION DES RISQUES

Le gestionnaire des risques est responsable de la gestion des risques, placé sous l'autorité du Directeur de la stratégie, de la clientèle, de la communication, de la qualité et des affaires générales, à qui il doit rendre compte. La gestion des risques comporte la définition et la mise en œuvre, en relation avec les instances concernées (*CME, CHSCT et Médecine de santé au travail, service d'Hygiène, etc...*) et le Coordonnateur de la gestion des risques d'un programme de surveillance et de prévention des risques (Suivi des événements indésirables, gestion des risques a priori, suivi des plans de secours, plan d'action qualité « lutte contre les événements indésirables », analyse des risques, promotion et mise en place de « retours d'expérience (REX),... ) Il assure la coordination et le pilotage des différents domaines de risques.

Les praticiens hospitaliers restent responsables de la sécurité sanitaire.

Le gestionnaire des risques sera chargé de l'élaboration et de la mise à jour de tous les plans d'urgence correspondants à des situations de crises dus à des risques exceptionnels en lien avec le Directrice adjoint et le Coordonnateur des soins.

## 10/ INSTITUT DE FORMATION

**Madame Jocelyne NIAUX**, Directrice de l'IFSI d'AUXERRE est chargée de la gestion de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'Ecole de Formation des Aides-Soignantes. A ce titre, elle bénéficie d'une délégation de signature pour tous les actes de la vie courante de l'Institut, comprenant les contrats et conventions de stages liés à la formation des Etudiants en Soins Infirmiers et tout autre acte concernant l'IFSI.

\*\*\*\*

### **Article 3 : DISPOSITIONS INTERIMAIRES**

L'attribution de fonctions intérimaires vaut attribution de délégation de signature dans les domaines de compétence respectifs dans les limites fixées. Les titulaires d'un intérim ont pour obligation de rendre compte de l'exercice de ces fonctions auprès du directeur ou de la personne qu'il désignera à cet effet.

### **Article 4 : DISPOSITIONS GENERALES :**

Chaque responsable est chargé de l'animation des comités, conseils et organismes relevant de sa compétence. Il doit veiller à la composition, au renouvellement, à la réunion régulière et à la tenue des registres et procès-verbaux des instances qui sous-tendent son domaine d'activité. Leur coordination a lieu en Comité de direction.

Chaque responsable sollicite auprès des autres, tous les renseignements ou documents qui lui sont nécessaires à l'exécution de sa mission, en particulier dans les domaines budgétaires et statistiques. Chacun doit s'assurer de la fiabilité des renseignements fournis et en reste responsable.

La préparation et la présentation des documents de gestion aux différentes instances relèvent des domaines respectifs de compétence fixés par la présente décision. Les documents devront être disponibles dans des délais compatibles avec les exigences de fonctionnement et réglementaires.

Les titulaires d'une délégation de signature ont pour obligation de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès du directeur. Ils rendront compte des subdélégations qu'ils auront eux-mêmes consenties par acte écrit. Tous les actes concernant l'organisation du fonctionnement de l'établissement relevant du règlement intérieur seront soumis à la procédure d'intégration au dit règlement.

Les directeurs chargés au sein de la direction commune et du GHT UNYON de fonctions transversales bénéficient le cas échéant des primes et indemnités rattachées à celles-ci.

La présente décision sera adressée aux autorités de tutelle dans les meilleurs délais et sera affichée en permanence dans l'accès du public de l'établissement et au tableau d'affichage à l'attention du personnel.

Le 8 avril 2019

**Le Directeur**  
**Pascal GOUIN**  
Le Directeur

